

Des mesures concrètes, ça urge !

Voilà un an que le Rectorat et la Mairie de Paris sont passés en force pour imposer leur réforme des rythmes scolaires pour des raisons de politique nationale. Il fallait sauver le soldat Peillon.

Depuis un an, la mairie de Paris n'a cessé de diviser toute la communauté éducative : les parents contre les enseignants, les enseignants contre les animateurs, les REV contre les directeurs.

Depuis un an, l'ensemble de la communauté scolaire a répondu par une mobilisation exceptionnelle parce que nous portons et porterons toujours une réelle transformation de l'école qui concilie l'intérêt des élèves comme de l'ensemble des personnels des écoles. La réalité que vivent les écoles aujourd'hui montre que nos arguments de l'an passé étaient justes et nous impose de continuer la mobilisation.

En réponse, la mairie ne propose rien de concret. Certes, elle ne nie plus la situation catastrophique des écoles parisiennes. C'est insuffisant ! Quelle réponse du Rectorat ? Aucune, sinon l'organisation d'un CHS-CT trois mois après la rentrée. Son silence laisse la mairie maître de la situation.

La grève du 5 décembre est une étape dans la construction d'un rapport de force national pour l'abrogation du décret Peillon et la réécriture d'une autre réforme. Le but du SNUipp-FSU est également d'obtenir des mesures concrètes en matière budgétaire et en faveur d'une amélioration des conditions de travail des enseignant-es.

A Paris, c'était notre sixième grève depuis le mois de janvier, sans compter que nombre d'entre nous était déjà en grève le 14 novembre. Dans ces conditions nous pouvons estimer que c'est une réussite. Plus de 30% de grévistes à Paris ce n'est pas négligeable.

Pour le SNUipp-FSU Paris, la mobilisation doit continuer. En lien avec le Supap-FSU, il a été à l'initiative d'un appel unitaire à l'organisation d'une manifestation parents/enseignants/agentS de la ville et l'accrochage symbolique de banderole sur le fronton des écoles.

Sommaire

- p. 2-3** Rythmes : où en est-on ?
- p. 4** Comité hygiène et sécurité
- p. 5** Carte scolaire
- p. 6** Promotions
- p. 7** Direction -lssr

Après la grève du 5 décembre, la mobilisation doit continuer !

Depuis plus d'un an, la Mairie et le Rectorat appliquent la réforme des rythmes dans la précipitation, sans aucune préparation et au mépris de la réalité du terrain et ont, de ce fait, placé une large majorité d'écoles dans une situation inacceptable. L'ensemble de la profession leur a opposé une mobilisation exceptionnelle qui continuera car nous porterons toujours une réelle transformation de l'école qui concilie l'intérêt des élèves comme de l'ensemble des personnels travaillant au sein des écoles. Le SNUipp-FSU Paris agira pour développer l'action sous toutes ses formes dans l'unité après avoir débattu avec les collègues : pétitions, manifestations parents/enseignant-es/agents de la Ville, grèves... Le SNUipp-FSU continuera à porter avec force la parole des enseignant-es dans les instances ou les audiences diverses avec l'académie et la Mairie.

La Ville, soutenue par le silence assourdissant du Rectorat, reste sourde à nos revendications

L'an passé, l'académie et la Ville sont passées en force pour des raisons de politique nationale. L'intérêt des écoles parisiennes est passé après la volonté de sauver le soldat Peillon en pleine tempête. En outre, nous avons subi le manque d'écoute voire le mépris de certains de nos interlocuteurs.

Cette année, la catastrophe a bien eu lieu. Même le Maire de Paris ne le nie plus !

La fin du déni de réalité du Maire de Paris est à mettre à l'actif de notre mobilisation. La Mairie va enfin nous épargner son discours éculé du « Tout va bien Madame la Marquise ». Espérons qu'il en

sera de même au Rectorat !

Qu'avons-nous obtenu du Rectorat de Paris ?

Que les syndicats soient reçus des heures...oui, mais pour quel résultat concret ? Aucun, sauf l'organisation d'un CHS-CT trois mois après la rentrée et la parution d'une circulaire sur l'école maternelle un mois après la rentrée, circulaire en décalage complet avec la réalité dans les écoles. Le Rectorat laisse les enseignant-es et leurs représentants dans un face à face mortifère avec la Ville de Paris, sans soutien réel, ce n'est pas acceptable !

Qu'avons-nous obtenu de la Mairie de Paris ?

Au final, le seul changement concret obtenu a été le recrutement de personnels supplémentaires pour le ménage dans les écoles, recrutements insuffisants au regard des besoins. Après la mobilisation des enseignant-es et au moins une centaine d'heures de discussions entre le SNUipp-FSU et la Mairie de Paris, la seule avancée notable est un changement de ton de la Mairie, la fin d'un déni de réalité qui n'était plus possible de tenir. Aucune proposition, aucun acte concret ! Le SNUipp-FSU a dressé un bilan complet des actes et annonces municipaux disponible sur le site du SNUipp-FSU. Par exemple, sur la sécurité et l'intrusion de personnels dans les écoles : le SNUipp-FSU obtient dès la fin septembre l'engagement de la Mairie de Paris de l'envoi de la liste des personnels travaillant à 15h le mardi et vendredi aux directeur/trices et la délivrance d'attestation pour le salarié-es des associations. Deux mois après, force est de constater que cet engagement n'était qu'un leurre, cela n'a pas été mis en place dans une très large majorité des écoles !

Qu'avons-nous gagné collectivement ?

Nous avons réussi à contrer le discours officiel qui tel un rouleau compresseur depuis un an nous expliquait que cette réforme était formidable et acceptée par toutes et tous. Nous avons réussi à mettre en débat l'école, les vraies priorités des enseignant-es pour l'école auprès de l'opinion publique et les parents d'élèves. Il reste beaucoup à faire, mais ne désarmons pas et regardons le chemin parcouru, soyons fier-es de la mobilisation que nous menons depuis près d'un an.

Et maintenant ?

Avec les personnels et les autres syndicats parisiens, le SNUipp-FSU estime que la situation des écoles ne peut rester en l'état. Il faut que cela cesse !

Les agents de la Ville et les enseignant-es sont en colère et exaspérés de l'attitude du Rectorat et de la Ville. Nous souffrons pour nous-mêmes et pour les élèves dont nous avons la charge. La mobilisation continuera !

Les syndicats SNUipp-FSU, Snudi-FO, Sud Education, CNT-Ste, CGT Educ'Action revendiquent l'arrêt du dispositif actuel d'ARE et ont de nouveau demandé à être reçus par le Maire de Paris. Pour le SNUipp-FSU, ce sont le Rectorat et la Mairie qui ont décidé d'appliquer cette réforme en 2013 dans des conditions ubuesques. C'est donc à eux de proposer des mesures transitoires pour cette année scolaire afin de permettre aux écoles de fonctionner et de se concentrer sur leur but premier : transmettre des savoirs.

Il est grand temps que ces deux institutions prennent leurs responsabilités !

Les élèves les plus en difficultés sont les

Rythmes scolaires

premiers à souffrir de la situation dans les écoles parisiennes. Pour le SNUipp-FSU, un des principaux objectifs de la transformation de l'école française est de permettre la réussite de tous. Il faut rompre avec la traduction des inégalités sociales en inégalités scolaires, triste constat révélé une fois encore par les résultats des évaluations Pisa. Le SNUipp-FSU rappelle sa revendica-

tion d'abrogation et de réécriture du décret sur les rythmes scolaires. Il réaffirme ne pas être favorable au statu quo Darcos, mais ne peut se satisfaire du bricolage Peillon/Delanoé.

L'école doit être profondément transformée et mérite une véritable ambition qui passe par un débat démocratique au sein de la communauté sco-

laire. Le SNUipp-FSU rappelle sa revendication d'organisation d'Etats généraux pour l'école à Paris. Continuons donc à débattre, à agir pour imposer des réformes et un budget à la hauteur des enjeux ! A l'initiative du SNUipp-FSU notamment, nouvelles perspectives d'actions parisiennes ont été décidées.



Ville de Paris



Après le 5 décembre

la mobilisation doit continuer

pour l'abrogation du décret Peillon et l'arrêt de l'ARE

Après les différentes mobilisations dont les grèves du 14 novembre et du 5 décembre, le rectorat et la Mairie maintiennent le dispositif d'ARE. L'application de la réforme des rythmes scolaires s'appuyant sur le projet éducatif territorial a comme nous avons pu le constater des impacts dévastateurs sur les conditions d'enseignement et les conditions d'apprentissage des élèves, sur les modalités d'accueil des enfants dans le péri et l'extra-scolaire ainsi que sur les statuts et les conditions de travail des personnels enseignants et municipaux.

Lors de la rencontre de l'intersyndicale avec le Maire de Paris et avec les syndicats des personnels de la Ville, le ton a nettement changé. Il n'est plus question de prétendre que la mise en place de la réforme se fait dans les meilleures conditions pour l'ensemble des petits parisiens. Cependant, aucune proposition concrète n'a pour le moment été faite par la Ville. Le Rectorat quant à lui demeure silencieux et laisse seuls les collègues gérer cette situation.

Le contexte a changé, la mobilisation

dénonçant la réforme des rythmes scolaires s'est élargie au niveau national. Plus que jamais, les syndicats SNUipp-FSU, Snudi-FO, Sud Education, CNT-Ste, CGT Educ'Action et Supap-FSU, FO Ville de Paris, Sud-CT exigent que cela cesse !

Nous exigeons donc l'arrêt du dispositif actuel et continuons d'exiger l'abrogation du décret du 24 janvier 2013.

Nous revendiquons, par ailleurs, que les conditions d'exercice de notre travail soient concrètement améliorées. Nous revendiquons la création de postes nécessaires pour permettre de rétablir les postes de Rased et de remplaçants, de baisser les effectifs et d'assurer la formation initiale et continue des enseignants. Nous attendons également des programmes repensés et allégés. Nous demandons que la Ville de Paris inscrive à son budget l'emploi de personnels titulaires correspondant à toutes les fonctions assurées actuellement par des personnels précaires qui pour un grand nombre d'entre eux ne sont toujours pas payés.

Après la journée du 5 décembre, la mobilisation nationale doit s'amplifier

et la mobilisation parisienne doit continuer ! Les syndicats SNUipp-FSU, Snudi-FO, Sud Education, CNT-Ste, CGT Educ'Action et Supap-FSU, FO Ville de Paris, Sud-CT et l'AG de grévistes du 5 décembre appellent les enseignant-es et les personnels municipaux des écoles à continuer la mobilisation afin d'obtenir satisfaction de nos revendications d'arrêt de l'ARE, d'abrogation du décret et d'amélioration des conditions de travail.

Pour cela, ils appellent les écoles à :

- Participer à une manifestation rassemblant les enseignant-es, les agents de la Ville et les parents d'élèves le samedi 18 janvier.

- Accrocher des banderoles au fronton des écoles le jeudi 9 janvier à 8h pour afficher nos revendications.

- Multiplier les réunions entre les enseignants, les agents de la Ville et les parents d'élèves dans les écoles et au niveau des arrondissements.

CHS-CT (Comité Hygiène et Sécurité - Conditions de Travail)

Le SNUipp-FSU avait obtenu du Recteur l'inscription à l'ordre du jour d'un CHS-CT un point sur l'impact de la réforme des rythmes sur les conditions de travail des enseignant-es. L'objet n'était pas ici de rappeler notre position par rapport au décret et à sa mise en œuvre mais bien d'en pointer les impacts concrets dans les écoles parisiennes.

Si le compte rendu ne reprend pas l'intégralité de notre intervention, il en indique les principaux éléments.

Lors de cette séance et après notre intervention, le SE-UNSA et le SNUDI-FO ont indiqué en partager les grandes lignes.

Hygiène

Le SNUipp-FSU a soulevé la question du nettoyage des locaux. Si des avancées ont été obtenues via un certain recrutement, la question est loin d'être totalement réglée. Il a aussi soulevé la question des toilettes pour adultes. La question n'est pas nouvelle (taille des toilettes, nombre, propreté...), mais la multiplication du nombre adultes intervenant a agi comme un révélateur sur cette question.

Sécurité

L'évacuation des élèves en cas d'incendie a été pointée et constitue pour l'académie elle-même un sujet de préoccupation important. Trop d'adultes ne connaissent pas les consignes de sécurité ; à ce titre la responsabilité des directeurs d'école peut être engagée alors même qu'ils n'ont pas la responsabilité des personnels de l'ARE. La sortie des élèves est aussi une préoccupation importante. Si un certain nombre d'outils se mettent en place (emploi du temps collé dans les cahiers de liaison par exemple) c'est encore actuellement à l'initiative des écoles. Les représentants de la FSU ont particulièrement insisté sur la question de la responsabilité de la sortie des élèves en cas de grève des animateurs : les grèves du 27 octobre et du 12 novembre ont clairement montré l'incurie de l'Education Nationale qui a laissé les directeurs d'école se débrouiller seuls face au problème posé.

Enfin, sur les risques d'intrusions, l'académie était persuadée que la question était réglée. Le SNUipp-FSU a rapelé que ce n'était pas le cas malgré les annonces de la mairie.

L'académie est très sensible sur les questions de sécurité et s'est engagée à revoir les différents points avec la ville.

Conditions de travail

« L'école devient un lieu où accessoirement on fait quelques heures d'enseignement »

Une forte remise en cause de la professionnalité

Les représentant de la FSU n'ont pas souhaité entrer dans le contenu des activi-

tés, considérant que les animateurs sont des professionnels à part entière. Force est cependant de constater que nombre d'intitulés font clairement référence à des points du programme (cycle 3 notamment) De fait, nous constatons une confusion et une négation du niveau de compétence et d'exigence des enseignants. C'est aussi le cas en maternelle où les ASEM en formation se sont entendu dire « vous n'avez qu'à copier le travail des instits ».

Cette absence de distinction entre enseignement et activité peri-scolaire se déroulant dans un même lieu (les élèves restent souvent au même endroit) entraîne aussi une confusion des élèves dans le rapport à l'adulte. Le statut de l'enseignant est mis à mal et la nécessité de « recadrage » devient particulièrement forte cette année.

Un sentiment d'empêchement de travailler

Le problème de l'occupation des locaux a été soulevé : préparation, corrections, affichages... Nombre de tâches nécessaires sont rendues difficiles par cette occupation qu, si elle n'est pas complètement nouvelle, prend des proportions importantes. Certes les collègues ont le droit de rester dans leur classe mais, dans la pratique, les choses ne sont pas aussi simples à vivre que ce soit pour les enseignants (difficulté à se concentrer) ou pour les animateurs qui ne souhaitent pas forcément « être sous le regard des enseignants ». En outre, nombre de salles des maîtres ne permettent pas un travail serein voire sont trop petites pour accueillir tout le monde.

Le scolaire est obligé de s'adapter pour partie au périscolaire : créneau horaire des APC, remise en cause de certains projets, gestion des listes très chronophage par ex...

Un sentiment d'abandon de la hiérarchie face aux difficultés

Le SNUipp-FSU a pointé le déni de la réalité quotidienne des écoles citant notamment la réponse du DASEN à la lettre ouverte de plus de 420 directeurs et

directrices d'école.

Il a dénoncé le silence complet de la hiérarchie concernant la question des responsabilités particulièrement exacerbées les jours de grève des animateurs où les collègues notamment directeurs se sont retrouvés seuls à gérer la situation (cf ci-dessus).

Il a dénoncé aussi le silence complet de l'Académie face à l'attitude de la FCPE qui met en cause les enseignants y compris nominativement dans son journal. Une demande de réaction publique de l'académie a été redemandée.

Des conséquences sur la vie personnelle

Si les rythmes scolaires ne peuvent pas se résumer à la question du mercredi, le fait de travailler un jour de plus dans la semaine a des conséquences en terme de coût mais aussi en terme de fatigue liée au temps de transport supplémentaire pour les collègues habitant loin de leur école. Par ailleurs la mise en place des temps partiels a été particulièrement cahotique cette année (annonce du jour libéré) même si cela est aussi lié à l'existence des « contractuels-admissibles » pour compléter une partie des 75%.

La conséquence de tous ces éléments est l'existence de tensions plus ou moins importantes dans les écoles. Tensions au sein des équipes mais aussi entre enseignants et animateurs, entre enseignants et parents ou même entre animateurs et parents.

Pour une grande partie des collègues, le terme de souffrance n'est pas trop fort ; B. Delanoë l'a même reconnu en audience mais il refuse de le lier uniquement à la question des rythmes.

En conclusion, il nous a paru utile de citer Claire Leconte dans l'interview qu'elle nous a accordée : « Il ne me semble pas inutile de rappeler que le bien-être des enfants, que tout le monde souhaite, est totalement dépendant de la qualité de vie professionnelle de tous les adultes ». Il est temps que l'académie en prenne conscience et agisse !

Carte scolaire - Stages syndicaux

Carte scolaire : contacter dès maintenant le SNUipp-FSU

Les opérations de carte scolaire auront lieu en février 2014. Le SNUipp-FSU invite les équipes des écoles qui souhaiteraient s'engager dans la demande d'un poste "Plus de maîtres que de classe" (PDM) ou "Scolarisation des moins de trois ans" à contacter le syndicat. Le SNUipp-FSU a été interpellé par des

écoles maternelles qui souhaitaient déposer un projet « PDM » à qui leur ICC aurait refusé, a priori, cette possibilité, le SNUipp-FSU a interpellé le Dasen pour lui rappeler que cette exclusion des écoles maternelles n'étaient pas prévue par la circulaire.

Par ailleurs, les écoles envisageant de

demander une ouverture de classe ou craignant une fermeture de classe sont également invitées à contacter le syndicat.

Un formulaire à remplir en ligne, concernant la carte scolaire est disponible sur notre site, rubrique « carte scolaire ».

Réunions et stages syndicaux à venir

Débattre pour construire ensemble nos revendications et nos actions

Réunion d'information syndicale « directeur/trice d'école »

Vendredi 17 janvier 2014 de 9h à 11h30

Réunion d'information syndicale « CPC »

Lundi 20 janvier 2014 à 13h30 à 16h30

Réunion d'information syndicale « Carte scolaire parisienne et chantiers métiers ministériels »

Mardi 21 janvier 2014 de 16h à 19h

Réunion d'information syndicale « ULIS »

Vendredi 24 janvier 2014 de 14h à 16h30

Stage de formation syndicale "PEIMF, DEA et CPC "

Mardi 12 mars 2014 de 9h à 16h

Stage de formation syndicale Gfen/SNUipp-FSU «spécial PES»

Lundi 10 mars 2014 de 9h à 16h30

Toutes ces réunions auront lieu à la Bourse du travail, 3 rue du château d'eau, 10ème – M° République.

Ces réunions sont ouvertes à toutes et tous, syndiqué-es ou non.

Les absences pour les stages de formation syndicale sont de droit, l'autorisation d'absence est à demander un mois à l'avance.

Concernant les réunions du 17, du 20 et du 24 janvier, les autorisations d'absence sont de droit, il suffit d'envoyer la demande jusqu'à la veille de la réunion à votre ICC.

Pour les réunions d'information syndicale hors temps de service devant élèves comme celle du 21, une attestation de présence sera remise lors de la réunion pour décompter 3 heures des heures d'animations pédagogiques ou de réunions.

Merci d'informer le syndicat de votre présence par mail.

Horaires des écoles maternelles

le SNUipp-FSU obtient une réponse du nouveau Dasen

Certain-es ICC avaient souhaité remettre en cause ce que le SNUipp-FSU avait obtenu en début d'année scolaire : la possibilité pour les écoles maternelles d'ouvrir leurs portes à 11h20 et 16h20. Le SNUipp-FSU avait donc interpellé le Dasen qui a indiqué que cette possibilité était toujours à l'ordre du jour.

**Ensemble
pour les droits et la
dignité des migrant-es**

**Manifestation
mercredi 18 décembre
à 18h - Belleville**

A l'occasion de la journée de solidarité avec les migrants, au sein d'un large collectif de syndicats et d'associations, la FSU appelle à manifester samedi 18 décembre à 15h au départ de Belleville.

CAPD du 28 novembre

Promotions - Liste d'aptitude à la direction d'école

Baisses de note d'inspection – Nouveau dispositif du paiement des ISSR

Promotions

La CAPD du 28 novembre avait pour objet l'étude des opérations d'avancement des instituteurs et des professeurs des écoles (attention, le passage à la hors-classe ne sera étudié qu'en mars lors d'une autre CAPD). Les représentant-es du personnel du SNUipp-FSU ont rappelé lors d'une déclaration liminaire leurs revendications concernant l'avancement des enseignants : l'avancement au rythme le plus rapide pour tous et l'accès de tous les enseignants à l'indice terminal 783 (dernier échelon de la hors-classe).

Le SNUipp-FSU a également rappelé son opposition à la prise en compte de la note pédagogique dans le barème de l'avancement des personnels en raison des injustices que cela engendre (différences très importantes entre les circonscriptions, selon les fonctions exercées...). Les mesures gouvernementales de revalorisation sont nettement insuffisantes (prime de 400 euros, augmentation légère du

taux d'accès à la Hors-classe) pour améliorer réellement la situation financière des enseignants, qui s'est dégradée considérablement ces dernières années.

Le SNUipp-FSU a dénoncé le gel du point d'indice et a interpellé l'académie sur la suppression du jour de carence. L'académie n'a pu donner aucune information sur cette question.

Les enseignant-es ayant rempli la fiche de contrôle en ligne ont été informés par mail.

Le SNUipp-FSU rappelle que les enseignants disposent de deux mois après la publication de la circulaire du Dasen indiquant les barèmes retenus pour contester leur non promotion si leur barème leur ouvrirait droit à un avancement. N'hésitez pas à contacter le SNUipp-FSU en cas de problème de ce type.

Promotion des instituteurs

Les promotions étudiées sont celles des

instituteurs promouvables pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 2014.

Barème : ancienneté (arrêtée le 1er du mois de la promotion) + note pédagogique + correctif éventuel.

Date d'effet de la promotion : le 1er du mois suivant la promotion.

Promotion des professeurs des écoles

Les promotions étudiées sont celles des professeurs des écoles promouvables pendant la période du 1er septembre 2013 au 31 août 2014.

Barème : ancienneté à la date de la promouvabilité + note pédagogique (arrêtée au 30 juin 2013) + correctif éventuel.

Date d'effet de la promotion : le jour exact de la promotion. Un rattrapage de salaire sera effectué par l'administration.

PE Hors classe

Avancement automatique à l'ancienneté.

Echelon	Corps	Rythme	Barème (AGS + N +C) du dernier promu	Nb de promus/nb de promouvables
11ème	PE	Grand Choix	54,170	74/233
		Choix	50,975	91/128
	INSTIT	Choix	41,833	2/9
		Mi-choix	41,62	6/9
10ème	PE	Grand Choix	47,222	111/371
		Choix	39,583	166/233
	INSTIT	Choix	32,722	2/5
		Mi-choix	36,966	1/2
9ème	PE	Grand Choix	33,836	90/301
		Choix	33,5	163/229
	INSTIT	Choix	28,998	3/3
		Mi-choix	-	-
8ème	PE	Grand Choix	28,997	103/346
		Choix	28,500	172/241
	INSTIT	Choix	-	-
		Mi-choix	-	-
7ème	PE	Grand Choix	25	89/297
		Choix	24,5	155/218
	INSTIT	Choix	-	0/2
		Mi-choix	23,659	2/2
6ème	PE	Grand Choix	20,75 (AGS = 6,75 ; départage à la date de naissance)	99/331
		Choix	19,992	153/215
	INSTIT	Choix	-	0/1
5ème	PE	Grand Choix	17 (AGS = 4 ; départage à la date de naissance)	88/295

Tableau des promotions 2013/2014

suite à la Capd du 28 novembre 2013

Lecture du tableau :

pour chaque échelon, le barème du dernier promu à chaque rythme est indiqué ainsi que le nombre d'enseignants promus par rapport au nombre total d'enseignants promouvables.

Seule une partie des promouvables est promue pour chaque rythme à chaque échelon (les 30% les mieux classés pour l'avancement au grand choix -choix pour les instits- et les 5/7ème les mieux classés pour l'avancement au choix -mi-choix pour les instits).

Les promouvables à l'ancienneté sont automatiquement promus.

Les promouvables non promus devront attendre d'être de nouveau promouvables pour un autre rythme, forcément moins rapide.

CAPD du 28 novembre

Promotions - Liste d'aptitude à la direction d'école

Baisses de note d'inspection – Nouveau dispositif du paiement des ISSR

Liste d'aptitude à la direction d'école

Cette année, sur 62 candidats à l'inscription sur la liste d'aptitude à la direction d'école primaire,

17 ont été inscrits. Pour celle de direction d'école d'application, sur 9 candidatures, 3 ont été retenues. Pour celle de direction d'école spécialisée, une seule candidature qui n'a pas été retenue.

3 enseignant-es ayant épuisé le délai de trois ans d'inscription sur la liste d'aptitude bénéficient à titre exceptionnel d'un prolongement d'un an de leur inscription.

Le SNUipp-FSU a dénoncé un déséquilibre en défaveur des enseignantes de sexe féminin. Il semble

que la représentation du jury de la fonction de direction d'école correspond à une représentation masculine. Le SNUipp-FSU a demandé à ce que cette distorsion cesse.

Sur 62 candidat-es, 47 femmes et 15 hommes. 7 hommes ont eu l'avis favorable pour 10 femmes. Le Dasen a indiqué entendre cette remarque et veillera à ce que cela ne se reproduise pas l'an prochain.

Les représentant-es du SNUipp-FSU ont demandé lecture de certains avis défavorables de la commission et interpellé le Dasen sur certains de ces avis qui ne permettent pas aux collègues concernés de

savoir sur quoi travailler pour préparer l'entretien l'année prochaine.

Une nouvelle fois, les représentant-es du personnel ont dénoncé les suppressions des stages de formation d'aide des collègues à la prise en charge de la direction d'école.

Le Dasen a dit ne pas revenir sur cette décision passée mais a indiqué que si cela est possible, il rétablirait ce stage.

Baisse de note

Tous les ans, la CAPD examine les baisses de note intervenues l'année scolaire précédente. Le SNUipp-FSU a étudié les baisses de note sur les trois années passées. Il est apparu clairement que deux circonscriptions étaient surreprésentées suite notamment à des refus d'inspection, ce qui n'est pas très étonnant lorsqu'on connaît le fonctionnement de celles-ci. Le SNUipp-FSU a demandé au Dasen à ce que cette situation cesse et plus généralement lui a demandé d'être vigilant sur les abus divers de certain-es ICC. L'administration n'était pas en capacité de donner des éléments sur ces baisses de note, le SNUipp-FSU a demandé à ce que ce point soit inscrit à la prochaine CAPD. Le Dasen a accepté.

Nouveau dispositif du paiement des ISSR

Le SNUipp-FSU a pris connaissance des nouvelles consignes académiques concernant le paiement des ISSR. Outre le travail supplémentaire une nouvelle fois demandé aux secrétaires de circonscription, ces nouvelles modalités de paiement poseraient de gros problèmes concernant le paiement des ISSR voire même empêcherait le paiement de celles-ci alors même que le remplacement aura été effectué. Le SNUipp-FSU a donc inter-

pellé l'académie en CAPD le 28 novembre.

Selon le Rectorat, il y a eu un malentendu : les secrétaires de circonscription n'ont pas à saisir les fiches, mais il y a un nouveau logiciel que la/le secrétaire devra remplir pour valider le remplacement. Puis, transfert de cette information dans le logiciel du Rectorat qui validera la mise en paiement des ISSR. Pour le SNUipp-FSU, il reste un problème de res-

ponsabilité et de surcharge de travail des secrétaires, il agira avec le Snasub-FSU sur cette question.

Le Rectorat a indiqué qu'il n'était pas obligé que l'absence soit justifiée par le personnel remplacé pour permettre la mise en paiement des ISSR. D'autre part, le Dasen s'est engagé à ce que les ISSR soient versées au ZIL, même si les feuilles de remplacement ont été remises tardivement.

Se syndiquer

Bulletin de syndicalisation 2013/2014

Le syndicat ne reçoit aucune subvention et ne vit que par les cotisations de ses adhérents



Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Tél. personnel : Portable :

E-mail :

Adresse professionnelle :

..... Echelon :

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débiteront le 5 du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB.

TACITE RECONDUCTION

Janvier
 Février

Mars
 Avril

Mai
 Juin

Juillet
 Août

Mandat de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU Paris à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Paris.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DEBITEUR :

Votre nom : Votre prénom :

Votre adresse :

Code postal : Commune :

IBAN

.....

BIC

.....

A _____ le _____

Signature :

66% de la cotisation est déductible sous forme de crédit d'impôt

Montant et coût après déduction fiscale pour les instituteurs, PE et hors classe

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
4	121 €	40 €	139 €	46 €	5	225 €	74 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	6	240 €	79 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €	7	254 €	84 €
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec Issr...	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Egpa	Ajouter 13 €

Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

Autres situations

PES (prof d'école stagiaire)	Cotisation 90 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
Emploi de vie scolaire (EVS)	Cotisation 40 €
Assistants d'éducation (AE)	Cotisation 60 €

Crédit Mutuel Enseignant
69 boulevard saint Germain
75005 Paris

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA
FR50ZZZ629416